



La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** se trouve sur le territoire de la MRC de Minganie, au nord du 50<sup>e</sup> parallèle. Elle s'étend sur un territoire de plus de 300 km longeant le golfe du Saint-Laurent, incluant les villages de Sheldrake à Pointe-Parent. Sur le territoire de la Minganie, la commission scolaire dessert huit municipalités : Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan, Havre-Saint-Pierre, Baie-Johan-Beetz, Aguanish et Natashquan. La Minganie compte aussi deux communautés innues, soit celle d'Ekuanitshit (Mingan) et celle de Natashquan (Natashquan). Elle dessert la clientèle francophone de son territoire.

## BANQUE DE CANDIDATURES

La **COMMISSION SCOLAIRE DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD** est à la recherche de candidates et de candidats afin de constituer une banque de candidatures en éducation spécialisée pour l'année scolaire 2018-2019 pour l'ensemble de son territoire.

### EXIGENCES

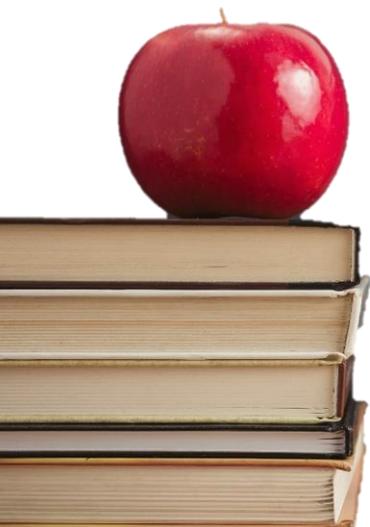
- Détenir un diplôme collégial dans la discipline appropriée.

### SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Salaire en conformité avec les dispositions de la convention collective : entre 23,50 \$ et 32,93 \$/heure
- Prime de disparités régionales entre 7 049 \$ et 13 307 \$ par année

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante :

Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord  
Service des ressources humaines  
1235, rue de la Digue  
Havre-St-Pierre (Québec) G0G 1P0  
Télécopieur : 418 538-3268  
Courriel : [drh@csmcn.qc.ca](mailto:drh@csmcn.qc.ca)



*La Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle applique un programme d'accès à l'égalité pour les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques, les femmes et les personnes handicapées.*